

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1403

présenté par

Mme Genevard, M. Myard, Mme Fort, M. Hetzel, Mme Duby-Muller, M. Le Fur, Mme Poletti,
Mme Louwagie, M. Dhuicq, M. Morel-A-L'Huissier, M. Gosselin, M. Voisin, M. Saddier,
Mme Zimmermann, M. Cherpion, M. Nicolin et M. Marlin

ARTICLE 12

À l'alinéa 24, après le mot :

« géographique »,

insérer les mots :

« dans une vision plus globale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est une évidence que de rappeler l'interdépendance des territoires, surtout ruraux. Aussi, une vision trop localisée ne permet-elle pas d'envisager correctement les enjeux complexes car difficiles parfois à concilier : comment permettre le développement facteur de dynamisme dont la ruralité a besoin tout en maîtrisant la consommation du foncier agricole et la préservation de la qualité des paysages.

C'est pourquoi une approche sectorisée doit s'accompagner d'une prise en compte des territoires ruraux fait à la fois de petits bourgs très structurants mais où la pression peut-être forte et de larges espaces ruraux alentours dont l'attractivité dépend aussi du dynamisme de ces petits bourgs. Cette double vision doit inspirer la démarche.